



**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 23 Février 2012**

L'an Deux mille douze le 23 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme MONTEIRO, Mme DEPOUX,
M. CAPELLE, M. DELPECH, M. PETITEAU.

Était absents excusés : Mme VANDERVOORT a donné procuration à Mme CHAVILLON.
Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE.

Étaient absents non excusés : M. BLONDEAU,
Mme DESCLAUX-CURNIE.

Nombre de membres élus 12 Date de la convocation : 18 Février 2012

Nombre de membres présents 8 Date de l'affichage : 18 Février 2012

Nombre de membres votants 10

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h37 et procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux. Puis il demande que soient ajoutés deux points à l'ordre du jour, qui seront étudiés en début de séance :

- limitation de la vitesse à 30 km/h dans la Résidence Saint Eparche, dite « Résidence Plein Soleil »,
- fourniture et pose par la société AB MARQUAGE de 27 catadioptrés sur les chicanes de la Grande Rue pour un montant de 691,20 € HT

Le Conseil municipal approuve l'ajout de ces deux points à l'unanimité.



Point N°1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Elisabeth Monteiro se propose de remplir cette fonction dans la mesure où ce Conseil municipal, comme le suivant, traite beaucoup des aspects financiers de la commune.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la désignation de Mme Elisabeth Monteiro comme secrétaire de séance.

Point N°2 : LIMITATION DE LA VITESSE A 30 KM/H RÉSIDENCE SAINT EPARCHE, DITE « RESIDENCE PLEIN SOLEIL ».

Monsieur le Maire donne la parole au rapporteur de la Commission Sécurité, M. Jean-Luc Capelle, qui propose, selon l'étude de la commission, de réduire la vitesse à 30 km/h dans la Résidence Saint Éparche pour homogénéiser la vitesse des véhicules par rapport au 30 km/h de la Grande Rue, sachant que la vitesse de 45 km/h Rue St Eparche est dangereuse.

Les panneaux 45km/h actuellement en place seront récupérés pour être implantés Rue des Gravieres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h Résidence Saint Eparche dite « Plein Soleil »

Point N°3 : FOURNITURE ET POSE DE 27 CATADIOPTRES SUR LES CHICANES DE LA GRANDE RUE.

Monsieur le Maire propose le devis de la société AB MARQUAGE pour la pose de catadioptres Grande Rue. Il laisse la parole à M. Jean-Luc Capelle, rapporteur de la Commission Sécurité. Celui-ci confirme avoir reçu de la part d'Auteuillois des demandes sur l'amélioration d'une meilleure signalisation des chicanes dans la Grande Rue. Il rappelle que, depuis qu'elles sont implantées, un riverain a endommagé son véhicule.

La Commission a donc étudié la mise en place de 27 catadioptres qui seront insérés et scellés dans le bitume, dispositif qui résiste au poids des camions et des bus. La fourniture et la pose des 27 catadioptres sur les chicanes dans la Grande Rue sera assurée par la société AB MARQUAGE ; la prestation sera de 691,20 € HT selon le devis présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.



Point N°4 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2012

Lors du dernier Conseil municipal, l'approbation du compte rendu du 13 janvier 2012 avait été reportée pour permettre de le compléter de l'intervention de M. Daniel Pélissier. Mme Chavillon indique que Mme Vandervoort n'a pu assister à ce conseil extraordinaire car elle n'a pas eu la convocation, en effet, en ce moment elle n'a pas de connexion internet, elle est donc dans l'impossibilité de lire les mails, elle a envoyé un courrier à Mr le maire à ce sujet.

Les modifications ayant été apportées comme demandé et après en avoir délibéré, le compte rendu est voté par : 8 voix POUR, 1 CONTRE Mme Vandervoort, 1 abstention M. Petiteau (justifiant qu'il n'était pas présent lors de ce Conseil municipal).

Point N°5 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012

Le Conseil municipal réitère sa position suite à la demande du 26 janvier 2012, en justifiant que la version finale du compte rendu leur a été envoyée ce jour, ce qui ne leur permet pas de la vérifier avant le vote.

- Mme Depoux souligne que le point N° 9 sur l'implantation du container n'a pas été retranscrit comme elle l'avait demandé par mail.

Monsieur le Maire rappelle l'absence pour des raisons de santé de la secrétaire qui a suivi la rédaction du compte rendu et qui avait intégré un mot de passe pour que les propos de chacun ne soient pas modifiés au sein de la version de travail du compte rendu

- M. Capelle et M. Pelissier demandent que soit enlevé le mot de passe ; ils justifient que le compte rendu du Conseil municipal ne nécessite pas ce type de traitement.

- Mme Monteiro rappelle la demande de M. Petiteau lors du Conseil municipal du 26.01.2012, qui demandait d'avoir des comptes rendus synthétiques pour éviter la perte de temps et permettrait une information plus rapide.

Monsieur le Maire décide que chaque élu donne une dernière fois ses remarques afin que ce compte rendu soit approuvé lors du Conseil municipal du mois de mars.

Monsieur le Maire propose d'avancer le Conseil municipal au jeudi 22 mars 2012 sachant que le dernier jeudi est le 29, ce qui laisse peu de temps pour finaliser le budget.

M. Petiteau souligne que cette année, le vote du budget est reporté au 15 avril 2012.

Mme Depoux souligne que la commission MAPA ouvrira les enveloppes de l'appel d'offre après le 23.02.2012 et ne permettra pas le vote du choix du maître d'œuvre si la date du Conseil municipal est décalée.

La date du prochain Conseil municipal est donc maintenue au 29 mars 2012.



Point N° 6: REVISION DU LOYER DU RELAIS D'AUTEUIL

Monsieur le Maire rappelle que, selon les termes du bail, la révision du loyer se fait à la date anniversaire de signature de l'acte, c'est à dire en octobre de chaque année : la Municipalité a donc du retard sur la réactualisation de ce loyer.

Mme Elisabeth Monteiro expose la formule de calcul :

Nouveau loyer mensuel = L x I/R

où L : montant du loyer actuel hors charges, soit 2631, 20 €

I : valeur de l'indice de référence pour 2011, soit 120,31 €

R : indice de référence des loyers 2010, soit 118,26 €

Ce qui porte le montant du nouveau loyer mensuel à 2 676,81 €.

M. Petiteau fait remarquer qu'il y a un arriéré depuis octobre 2011, et pose la question de savoir si on l'applique ou pas.

M. le Maire s'interroge si on peut synchroniser la réactualisation du loyer avec la préparation du budget. Mme Elisabeth Monteiro explique que la date anniversaire de réactualisation du loyer est inscrite dans le bail ; cette modification de date anniversaire impliquerait une modification de l'acte.

M. Georges Petiteau souligne qu'il est donc nécessaire de noter dans l'agenda cette procédure à faire chaque année en septembre, et qu'en ce qui le concerne, il n'est pas favorable à l'application d'un arriéré de 3 mois.

Il est décidé de procéder au vote en deux temps

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité le montant du nouveau loyer à 2 676,81 € mensuel.
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer l'effet rétroactif d'Octobre 2011 à Janvier 2012

Point N° 7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU COMMERCE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Monteiro qui confirme que le compte administratif du commerce est en accord avec le compte de gestion établi par la perception.

Mme Monteiro propose de présenter le Compte administratif du commerce qui sera voté par chapitre et ensuite le compte de gestion.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 : Charges à caractère général 499,72 €.

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 66 : Charges financières 8 344,26 €.

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section 14 393,32 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des DÉPENSES : 23 237,30 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement 47 504,64 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section 14 173,52 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 75 : Autres produits gestion courant 26 400,00 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des RECETTES : 88 078,16 €

M. le Maire souligne que sur le chapitre 75, concernant les loyers du commerce, les gérants du Commerce ont été prélevés brutalement de 4 loyers, suite à un dysfonctionnement dans le personnel de la perception, ce qui a engendré une situation difficile pour leur comptabilité.

M. Petiteau souligne qu'il faut informer les gérants du Relais d'Auteuil :

- Qu'ils auront en 2012 deux appels à redevance des « Ordures ménagères », puisque celle de 2011 n'a pas été demandée.

- Que l'augmentation du loyer prend effet à partir du 1^{er} février 2012 et qu'ils n'auront pas d'arriérés sur leur loyer de 3 fois 45 €.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 021 : Immobilisations corporelles 4 231,02 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts 8 537,44 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 27 : Autres Immobilisations financières 650,00 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section 14 173,52 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté N-1 10 889,22 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des DÉPENSES : 38 481,20 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 010 : Dotation fonds divers Réserves 10 889,22 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section 14 393,32 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des RECETTES : 25 282,54 €

Point N° 8 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU COMMERCE

Mme Monteiro donne lecture de la délibération qui confirme que les résultats du compte de gestion du commerce établis par la perception sont en accord avec le compte administratif 2011, à savoir :

Investissement : + 13 198.66 €

Fonctionnement : + 51 642.20 €

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2011 de Madame le Receveur Municipal de Neauphle-le-Château.



Point N° 9 : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2011 DU COMMERCE

Mme Monteiro confirme que la Commission Finances propose :

D'affecter en R002 – Solde d'exécution de fonctionnement - la somme de 51 642,20 € et en R001 - Solde d'exécution d'investissement – la somme de 13 198,66 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité

Point N° 10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU COMMERCE

Mme Monteiro présente par chapitre la section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2012 du Commerce.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 : Charges à caractère général 24 618,99 €.

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 10,00 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 66 : Charges financières 7 947,27 €.

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement 20,00 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section 69 059,46 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des DÉPENSES : 101 675,72 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTEUIL-LE-ROI



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement 51 642,20 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section 14 173,52 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 70 : Produits des services 840,00 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 75 : Autres produits gestion courant 35 000,00 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des RECETTES : 101 655,72 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 021 : Immobilisations corporelles 30 305,35 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts 23 934,43 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Chapitre 27 : Autres Immobilisations financières 650,00 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section 14 173,52 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté N-1 13 198,96 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des DÉPENSES : 82 261,96 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement 54 666,14 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 010 : Dotation fonds divers Réserves 13 198,66 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section 14 397,16 €

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des RECETTES : 82 261,96 €

M. Capelle rappelle que le Conseil municipal avait envisagé de fermer la coursive et qu'à ce jour, il n'y a toujours pas eu de devis de fait. Monsieur le Maire confirme qu'il a des devis concernant plusieurs solutions, mais que le Conseil municipal n'arrive pas à se mettre d'accord sur le cahier des charges. Pour remédier à cette situation, il propose d'étudier la protection visuelle de l'escalier et de consulter la Miroiterie des Yvelines en leur demandant un devis sur la pose d'un verre brouillé.

Mme Depoux rappelle que l'ensemble de la Commission Travaux s'est rendue sur les lieux et a décidé à la majorité que la coursive devrait restée ouverte mais qu'il pouvait être envisagé d'étudier la création d'une protection visuelle au niveau de l'escalier.

A cette fin, Monsieur le Maire demande que la Commission Travaux se réunisse pour évoquer plusieurs sujets qui sont en attente :

- 1- le problème de la coursive.
- 2- l'implantation du container à verre enterré.
- 3- la création d'un abri bus, Place de la Mairie.

M. Petiteau souligne l'importance de l'investissement futur dans la réparation de la toiture du Commerce. Il pense qu'il serait nécessaire d'établir un diagnostic afin de connaître l'ampleur de la dépense. Ce problème avait déjà été abordé l'an passé. Il propose que soit fait un diagnostic sur toutes les toitures des bâtiments communaux.

M. Capelle rappelle que le problème des odeurs au Relais est toujours d'actualité, Monsieur le Maire confirme qu'il a vérifié ce problème avec la SAUR et qu'à ce jour, ils n'arrivent pas à trouver d'où vient cette situation.

Mme Monteiro précise qu'en l'absence de Mme LAILLET, il sera procédé à la signature des budgets lors de la prochaine séance du Conseil municipal.



Point N° 11 : DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS 2012 - POUR LE CCAS, LA CAISSE DES ECOLES - LE SIFAA ET LES ASSOCIATIONS.

Le tableau d'attributions des subventions associatives pour l'année 2011, hors SIFAA, CCAS et Caisse des Ecoles, est analysé en séance : cette enveloppe permettra à la Commission Finances de travailler sur le budget primitif 2012 de la commune.

Monsieur le Maire commente la subvention des Anciens Combattants : partant des données exposées par le Président de l'UNC Thoiry à sa dernière Assemblée Générale qui situait la subvention à hauteur de 1 F par habitant en 1990, il a fait une rapide évaluation du niveau de subvention auteuilloise qui, compte tenu de l'inflation, devrait être à 187 € ; la subvention annuelle de 250 € est donc correcte. Cependant, l'association a actuellement besoin d'un peu d'aide du fait de l'achat de drapeaux neufs.

Mme Chavillon prend la parole et propose de les aider ponctuellement par une subvention supplémentaire de 100 €.

Concernant Les P'tites Frimousses, le Conseil municipal avait déjà décidé, lors de la séance du 22 décembre 2011, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association à hauteur de 3000 € afin de couvrir leurs difficultés financières de 1 500 € en 2011 et prévisibles de 1 500 € en 2012. Cependant, Mme Depoux et M. Capelle rappellent que l'association devait transmettre leurs résultats comptables afin de mieux appréhender les besoins financiers et ainsi assurer la pérennité de l'accueil des enfants.

Mme Chavillon confirme qu'à ce jour, l'association ne lui a pas remis ses comptes.

M. la Maire demande à Mme Chavillon de les rencontrer pour avoir une confirmation de cette situation.

L'enveloppe budgétaire à prévoir pour les subventions associatives, hors SIFAA, CCAS et Caisse des Ecoles, sera de 8 621 €.

Concernant le SIFAA et le CCAS, la reconduction de la même subvention, respectivement de 21 000 euros et 5 000 euros, est proposée.

Concernant la Caisse des Ecoles, qui habituellement a une subvention annuelle de 500 €, il est proposé de donner une subvention exceptionnelle supplémentaire de 1 500 euros pour l'Ecole du Cirque afin que cette dépense figure au budget de la Caisse des Ecoles, au lieu de mettre cette dépense au budget de la Commune.

Le Conseil municipal procède aux votes.

- Attribution d'une subvention de 21 000 € au SIFAA

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Attribution d'une subvention de 5 000 € au CCAS

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Attribution d'une subvention de 2 000 € à la Caisse des Ecoles (500 € de subvention annuelle + 1500 € pour le financement de l'Ecole du Cirque)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.



Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 8 621 € pour les associations. (Dont 3000 € pour les P'tites Frimousses).

Concernant ce dernier vote, il est rappelé que la « Commission Associations » étudiera la répartition proposée dans le tableau ; cette répartition sera validée lors du vote du Budget Primitif 2012.

Point N°12 : POINT SUR LE DEROULEMENT DU RECENSEMENT QUI A ETE REALISE DU 19 JANVIER 2012 AU 18 FEVRIER 2012

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc Capelle, coordonnateur communal du recensement.

Ce dernier rappelle :

- qu'il y avait deux secteurs sur Auteuil-le-Roi, un de 193 logements et un de 158 logements, soit un total de 351 habitations sur la commune.
- qu'il y a eu un retour mairie plus important sur l'un des secteurs (62 contre 13), lié à la façon de travailler de l'un des agents recenseurs, ce qui l'a obligé à vérifier les imprimés et lui a donné plus de travail ;
- que le score de collecte est excellent avec seulement 2 logements non enquêtés, soit seulement 0,5% des logements contre 2 % au recensement de 2007 ; il remercie Monsieur le Maire qui a personnellement rappelé certains habitants en fin de recensement, ce qui a bien aidé.

Les premiers résultats du recensement indiquent une population légèrement inférieure à 900 habitants, ce qui représente une baisse apparente par rapport à 2007. Cependant, à l'analyse de l'enquête 2007, 57 personnes recensées étaient dans des habitations mobiles, ce qui a faussé le nombre réel d'habitants à Auteuil le Roi.

Si on soustrait ces 57 personnes du recensement 2007, le recensement 2012 met en évidence 15 logements de plus et 27 habitants supplémentaires. Le recensement donne une moyenne de 2,75 habitants par logement, et il y a 14 logements vacants sur la commune, ce qui est beaucoup mais s'explique par la mobilité des gens.

Enfin, le fait qu'il y ait moins d'habitants que prévu par l'INSEE entraîne un reliquat de 62,00 € de l'enveloppe donnée pour le recensement, qui pourra être versé au budget de la commune.

M. Pélissier souligne que le recensement est un gros travail qui nécessite l'obtention de dossiers complets.

Monsieur le Maire souligne qu'Auteuil-le-Roi était évalué à 933 habitants depuis le recensement 2007. M. Petiteau souligne que cette baisse de population aura une incidence sur les recettes au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement.

M. Capelle insiste sur le fait que l'éloignement géographique de l'un des recenseurs a entraîné plus de retour mairie, d'où un souci.

Monsieur le Maire conclut que le recensement s'est bien passé avec seulement 0,5% de logements non renseignés, ce qui place la commune dans les meilleures en ce qui concerne la qualité de son recensement.



Point N° 13 : QUESTIONS DIVERSES

✓ SIAB

Monsieur le Maire confirme que dans le Bulletin municipal n°116, une erreur d'impression a été commise : la fiscalité du SIAB est une fiscalité indirecte et non par une fiscalité directe. Il rappelle qu'en 2011, le montant était de 6833,76 €, montant qui était inscrit dans le budget de la commune. En 2012, ce montant sera de 5725,92 €.

En outre, pour 2011, la facture du SIAB a été reçue le 14 décembre 2011 avec un arrêté des comptes le 15 décembre : la perception a refusé de payer cette écriture tardive au budget 2011. Aussi le SIAB a été réglé en janvier 2012 sur le budget 2012.

✓ Chauffage à l'Ecole Sully

La réparation du chauffage est terminée et le chauffage fonctionne depuis la fin de l'après midi. La pression tient, preuve qu'il n'y a pas d'autres fuites, ce qui n'était pas certain car il y a encore quelques tuyaux anciens enterrés. Il ne reste plus qu'à peindre les tuyaux.

✓ Micro-crèche

Monsieur le Maire fait un historique du dossier :

Le 1er trimestre 2011, le groupe de travail avait évalué les besoins locaux avec les communes avoisinantes de Marcq, Saulx Marchais, Autouillet, Villiers le Mahieu et Vicq : le besoin était avéré. Le médecin de la PMI avait visité les lieux présumés d'implantation de la micro-crèche : le lieu, après travaux, convenait. La commune a donc voulu organiser une réunion avec des représentants de la CAF, de la MSA et du Conseil Général, réunion indispensable et décisive pour que le projet devienne concret : les acteurs n'ont jamais été tous présents ensemble, malgré des tentatives répétées, au motif entre autres que Thoiry avait un projet d'agrandissement de sa crèche. Le projet a donc stagné...

Il y a eu une réunion avec la MSA mardi matin 21 Février 2012, et il nous a été dit qu'il faut réétudier le besoin car le contexte a changé en un an. Effectivement, le dossier de Thoiry a été traité prioritairement par la CAF + il semblerait que Marcq se soit tourné vers Thoiry + Cœur d'Yvelines vient de prendre la compétence Petite Enfance ce qui va bloquer vraisemblablement la liberté de choix de Saulx Marchais... En clair, il y a eu blocage délibéré politique de notre dossier afin d'empêcher Auteuil-le-Roi d'avancer son projet, pourtant déjà bien engagé au premier semestre 2011.

Mme Depoux informe que lors de la dernière réunion de travail avec la MSA, la création d'une Micro-crèche sera décidée si l'analyse et l'actualisation des besoins pour l'accueil des enfants justifiait ce projet.

Toutefois tout n'est pas encore perdu et compte tenu de la demande qui ne cesse de croître une micro-crèche à Auteuil-le-Roi peut encore se justifier.

M. Capelle souligne qu'il peut y avoir une forte demande à Auteuil, et qu'il n'y a pas besoin de se regrouper à beaucoup de communes pour remplir une micro-crèche. Mme Chavillon dit que les communes qui ont voté pour s'associer au projet de crèche avec Thoiry ne vont certainement pas participer au financement avec Auteuil car le coût pour aller avec Thoiry est élevé.

M. Delpech fait remarquer qu'une commune ne peut obliger ses habitants à aller sur telle ou telle structure de garde : ainsi, il peut être plus intéressant pour un habitant de Marcq de déposer son enfant sur une structure de garde présente sur son trajet pour aller au travail. De plus, la forte demande peut inciter une commune à s'engager sur une crèche et une micro-crèche.



✓Festivités sur Auteuil-le-Roi

Monsieur le Maire rappelle les animations prévues sur la commune dans les deux mois

- **Mardi Gras, avec crêpes en salle de Conseil municipal ce samedi 25 février**
- **Rencontres théâtrales des Yvelines du 9 au 11 mars 2012**
- **Soirée bretonne du Comité des Fêtes le 17 mars 2012**
- **Concert de Musique Baroque le 21 avril 2012 à 20h00 à l'église**

✓Cérémonie de la citoyenneté

Cette cérémonie a pour objectif de remettre de façon formelle les cartes électorales aux jeunes électeurs. Le courrier de la Préfecture souligne qu'il ne faut pas organiser cette manifestation avant le 9 avril du fait des élections présidentielles.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent rajouter quelque chose.

M. Georges Petiteau interroge sur la tenue du prochain Conseil municipal. Il est rappelé qu'il se tiendra le jeudi 29 mars à 20h30.

Mme Elisabeth Monteiro souhaite organiser une réunion de travail sur le budget : la date retenue est le Samedi 24 mars de 11h à 13h.

M. Daniel Pélissier souhaite que l'on parle du SIEED. Monsieur le Maire relate ce que le SIEED lui a dit : le container qui était Chemin St Sanctin , n'était plus utilisable (trappe de vidage cassée), et le Syndicat ne veut pas réinvestir en rachetant un container chez SEPUR puisqu'Auteuil va être bientôt être équipé d'un container enterré. Aussi Monsieur le Maire a-t-il fait apposer un panneau explicatif Chemin St Sanctin, et il va faire distribuer un Flash Infos incitant les habitants soit à garder leur verre jusqu'à l'implantation du container enterré (normalement courant avril), soit à le déposer dans les containers des communes alentour.

Mme Depoux lit les termes de la lettre du SIEED (accord de celle-ci sur l'implantation des containers – Parking de la Mairie) :

- Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'écrire, la place est suffisante sur ce site pour éviter les très peu probables problèmes de réseaux. En tout état de cause, nous prendrions en charge les soucis qui pourraient se présenter.
- Si votre décision est prise rapidement, nous pouvons prévoir une installation dès le mois de mars, ou début avril 2012.

M. Georges Petiteau réagit à la position du SIEED qui doit contractuellement la continuité du service jusqu'à la mise en service opérationnelle du nouveau container enfoui. Monsieur le Maire propose d'interroger le SIEED sur ce point de manière à ce qu'une solution provisoire soit mise en place pendant la période transitoire.

La séance est levée à 22h40.



M. le Maire donne la parole à la salle.

Intervention de M. Jean-Jacques Aubert : M. Aubert interroge le Conseil municipal sur les critères d'attribution des subventions aux associations, afin de comprendre pourquoi EPARCHE à 250 € à la différence de la majorité des autres associations auteuilloises qui obtiennent 460 € de subvention.

Mme Chavillon et M. Petiteau répondent que cela dépend de la portée de l'association, du service rendu à la population.

Mme Chavillon propose à l'association EPARCHE de faire un courrier.

Intervention de M. Jean-Michel Fortier : M. Jean-Michel Fortier informe qu'il va demander une subvention dans le cadre de son association de chasse, soulignant que cette association tue environ 15 renards par an.

Puis il indique qu'il va demander l'annulation du vote du compte administratif du commerce car il n'a pas été voté selon la légalité.

Intervention de M. Mahot : M. Mahot interroge Monsieur le Maire sur sa politique d'enfouissement des réseaux. En effet, il est étonné du nouveau poteau qui est apparu au carrefour « Rue des Vignes - Rue des Anglais ». Monsieur le Maire souligne que les permis de construire délivrés exigent un enfouissement des réseaux : il va aller voir et remercie M. Mahot. Celui-ci souligne que les taxes doivent être votées avant le budget. M. Capelle rappelle que ce n'était pas le cas du temps de la précédente mandature.

La séance est levée à 22h45.

* * * * *